

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ÉTAT DU CATHOLICISME EN EUROPE.

Un illustre prince de l'Eglise, le cardinal Pacca, doyen du sacré-collège, a esquissé, il y a quatre mois, un tableau de la situation du catholicisme en Europe. C'était à l'ouverture de l'académie de la religion catholique à Rome, où ce discours laissa de longues et profondes impressions. Aussi regrettaient-on que le vénérable vieillard ne consentit pas à livrer ses paroles à une large publicité. Quelques exemplaires seulement furent imprimés pour être offerts à ses collègues et à plusieurs de ses nombreux amis. Mais l'indiscrétion d'un Français nous met à même de faire connaître et admirer ce remarquable discours, dont nous emprunterons la traduction à l'*Univers*.

Après avoir félicité l'académie des travaux littéraires qu'elle a entrepris pour la défense de la religion catholique, attaquée par l'hérésie et le schisme, ainsi que les souverains pontifes que l'impiété représente comme les tyrans et les oppresseurs de l'humanité, le cardinal Pacca constate que, dans les diverses parties de l'Europe, le catholicisme est attaqué ou par la force ouverte, ou par une perfidie secrète et d'obscures machinations. "Mais, ajoute-t-il, du sein de ce ténébreux et effrayant horizon s'échappent quelques rayons lumineux, présage consolant d'un avenir meilleur et plus heureux." Et, pour indiquer aux membres de l'académie le but où doivent tendre leurs travaux, il dépeint avec la situation actuelle de l'Eglise catholique celle des dissidentes, et il se livre à de riantes conjectures sur l'avenir. Il est vrai que sa modestie semble les dépouiller de leur importance, et qu'il s'applique ces paroles du prophète Joël : " Vos vieillards auront des songes." Mais ses conjectures ne peuvent-elles pas être acceptées comme des présages consolans ?

"Lorsque j'arrivai en Allemagne, en 1786, dit l'auguste vieillard, on pouvait dire que les églises et le clergé de ce pays étaient au comble des grandeurs humaines. Deux sièges archiépiscopaux étaient occupés par un frère de l'empereur, alors régnant, et par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxe. A la tête de toutes les autres églises archiépiscopales ou épiscopales étaient placés des prélats issus des plus anciennes et des plus illustres familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus belles et les plus fertiles, appartenaient au clergé avec un droit de souveraineté temporelle qui s'étendait sur plusieurs millions de sujets. Grandes étaient aussi dans l'empire l'autorité et l'influence du clergé. Dans le collège électoral, sur huit membres électeurs, trois étaient ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne ; le collège des princes était présidé par l'archevêque de Salzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportaient leur vote à la diète. Tant d'opulence, de splendeur et de puissance ont disparu devant la domination injuste et la rapacité sacrilège du XVIIIe et du XIXe siècle, et le clergé d'Allemagne est aujourd'hui réduit à l'état de dépendance et de médiocrité où se trouve placé presque tout le reste du clergé catholique.

"Or, faut-il voir ici un malheur pour l'Eglise ? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvait être très-utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il était appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du Pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pasteur. Dans la nomination des chanoines et des dignités des chapitres de cathédrales, on aura peut-être plus d'égards au mérite qu'à l'illustration de la naissance ; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir, entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse ; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étaient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois, lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice était vacant, des nobles, qui jusqu'alors n'avaient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à coup l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines, et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avait porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominaient pas toujours celles de la milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant.

"Quant aux différentes sectes qui se trouvent en Allemagne, les obsta-

cles qui s'opposaient au retour de leurs membres au catholicisme sont également diminués. Il y a des états, des gouvernemens qui se nomment encore protestans, mais où le protestantisme n'existe plus. Ce qu'avaient prédit, au XVe siècle, les apologistes de la religion catholique, s'est pleinement accompli. Le principe du jugement privé triomphant, et chaque protestant pouvant s'attribuer le droit d'expliquer le sens des Ecritures, peu à peu disparurent tous les dogmes qu'avait conservés d'abord la prétendue réforme, et il fallut tomber dans un pur déisme.

"Au commencement de mon séjour à Cologne, un jour que je m'entretenais avec un diplomate protestant, homme instruit et écrivain distingué, la conversation tomba sur les journaux scientifiques qui se publiaient alors en Allemagne. Ce diplomate m'apprit que, depuis quelques années, paraissait à Berlin un recueil intitulé *Bibliothèque allemande universelle*, et qu'on y proposait diverses réformes en matières religieuses, ce qu'il entendait du protestantisme. Je voulus avoir les premiers volumes de ce journal, et me mis à les lire. Or, voici en peu de mots quelles étaient ces réformes théologiques : l'inspiration des livres saints, des divines Ecritures était rejetée ; on ne disait pas un mot des mystères, bien entendu parce qu'on ne les admettait plus ; il n'était pas question de ministère et de hiérarchie ecclésiastiques ; en un mot, dans leur prétendue religion évangélique, il n'y avait plus aucune trace de l'Evangile. Dès ce tems, une partie des ministres protestans, c'est-à-dire la partie enseignante de la secte, était déjà tombée dans des erreurs semblables, et plusieurs des ministres portaient l'incrédulité jusqu'à se railler ouvertement des choses les plus saintes.

"Après la mort de Frédéric II, roi de Prusse, plusieurs ministres protestans n'eurent pas honte, en administrant le baptême aux enfans, de substituer au nom adorable de l'auguste Trinité le nom de ce monarque incrédule qui venait de mourir. Depuis cette époque, les sociétés secrètes et les révolutions politiques portèrent les derniers coups aux idées religieuses, en sorte, comme je l'ai déjà dit, que le protestantisme ne vit plus que de nom. Mais cet abîme affreux, où sont tombées les sectes hétérodoxes, offre, à mon avis, à grand nombre de protestans, une heureuse facilité pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Le cœur de l'homme ne saurait se passer de religion, et, quand son intelligence secoue le joug des erreurs qu'elle avait reçues dès l'enfance et puisées dans les principes d'une fausse éducation, il lui devient facile de découvrir la lumière de la vérité. Les nombreuses conversions qui se font aujourd'hui de l'hérésie au catholicisme viennent à l'appui de mon opinion.

"Mais, si l'on voit en Allemagne, sortir du sein même des ténébreuses doctrines de l'erreur des rayons de lumière et d'espérance pour l'Eglise catholique, la France nous offre dans l'avenir un horizon plus consolant encore. Dès les premiers siècles du christianisme, les Eglises des Gaules se distinguèrent par leur attachement et leur dévouement filial à la chaire de Pierre ; dès lors, elles combattirent avec un zèle ardent toutes les hérésies naissantes. Pendant de longs siècles, on vit se perpétuer cette union étroite avec l'Eglise-mère de Rome ; et ces Eglises, ses filles dévouées par leur fidélité, méritèrent une glorieuse illustration.

"Aux jours malheureux du seizième siècle, où s'échappèrent des portes de l'enfer pour inonder l'Europe les sectes de Luther, de Zwingli et de Calvin, la Sorbonne, à la tête de toutes les autres universités, se leva tout à coup pour défendre les pures et antiques doctrines de l'Eglise avec toute la vivacité et l'ardeur qui caractérisent la nation française.

"Tout le monde sait les généreux efforts des Eglises de France, au siècle suivant, pour combattre et renverser l'hydre du jansénisme ; mais, dans ce siècle aussi, et précisément dans l'année 1682, de tristes nuages vinrent éclipser en partie l'antique splendeur et la gloire de ces Eglises. Cependant cette obscurité ne fut pas longue et se dissipa bientôt ; une révolution terrible vint éclater dans le royaume, apportant ses affreuses conséquences, et, entre autres, celle qui ne manque jamais, la persécution contre l'Eglise. Alors l'illustre clergé français comptait ce que celui des autres pays ne comprend pas toujours, que le corps épiscopal et le clergé d'une nation, étroitement liés et attachés à la chaire de saint Pierre, forment une phalange impénétrable à toutes les attaques de la fausse politique et de l'impiété philosophique ligées contre elle ; il reprit son antique courage et son dévouement filial pour le Saint-Siège, et, depuis cette époque, il s'est montré de nouveau, par ses œuvres, par ses écrits et par son zèle pour propager la foi, le fils le plus affectueux et le plus soumis de la sainte Eglise romaine. Il est vrai que ce

royaume compte encore de nombreux ennemis de la religion, et que ses Eglises ne jouissent pas assurément d'une tranquillité parfaite ; mais pouvait-il en être autrement ?

Lorsque la mer a été soulevée violemment, l'agitation des flots ne cesse pas tout à coup avec la tempête, et ce n'est que lentement et par degrés que les eaux reprennent leur premier calme. La religion et l'Eglise se voient encore attaquées de tous côtés par une foule d'ennemis ; et tandis que les partisans des doctrines irréligieuses de Voltaire et des autres philosophes du XVIII^e siècle s'efforcent sans cesse, de séduire toutes les classes, en répandant à vil prix des livres infectés d'un déisme sans pudeur, on voit aussi les sociétés bibliques semer avec profusion des textes qu'elles ont altérés, falsifiés, et les protestans s'armer d'une nouvelle audace. Pour ajouter encore à la confusion et au désordre, de nouveaux ennemis ont paru dans ce camp : ce sont les faiseurs de religion nouvelles, avec leurs systèmes extravagans et sacrilèges, les saints-simoniens, les socialistes, et le malheureux Châtel, proclamateur d'une nouvelle Eglise française. A ces attaques et à ces efforts de l'enfer vinrent s'unir de coupables écrivains, avec leurs romans impies et licencieux, jusqu'aux poètes dramatiques eux-mêmes qui osèrent mettre en scène des forfaits atroces qui endurcissent le cœur de l'homme, porter en triomphe les vices les plus honteux, et reproduire impudemment sur le théâtre les sacrés mystères et les plus augustes cérémonies de l'Eglise. Enfin, à cette multitude d'ennemis acharnés contre lui, le clergé voit se joindre l'université, qui devait être "son allié" la plus fidèle.

"Toutefois, ce qui aurait peut-être épouvanté tout autre clergé n'effraie pas le clergé de France. Il ne cherche pas à se soustraire à la lutte : il oppose à tous ses adversaires une résistance et un courage héroïques.

"Aussi, malgré les violentes attaques faites à la religion, l'Eglise, dans ce royaume, gagne toujours du terrain, et les peuples y manifestent d'heureuses tendances à reprendre la foi antique de leurs pères. C'est donc avec raison que nous espérons de cet illustre clergé, non-seulement qu'il persévérera dans une entreprise si glorieusement commencée, mais que son zèle pour la défense de la religion ira sans cesse croissant.

"Pour moi, il me semble que le Seigneur, enfin apaisé, destine aujourd'hui la France à être l'instrument de ses divines miséricordes. Il veut qu'elle répare elle-même les maux nombreux qu'elle a causés au monde, dans le siècle passé et au commencement de celui-ci, par tant d'écrits impies et par cette propagande philosophique dont les apôtres allèrent semer au milieu des peuples les principes de la révolte contre les gouvernemens aussi bien que contre l'Eglise. Et, en effet, c'est la France qui a conçu et exécuté la première le magnifique projet d'une association pour la propagation de la foi, destinée à seconder l'admirable institution de la propagande de Rome ; c'est la France qui a replanté sur les côtes d'Afrique l'étendard triomphant de la croix et donné naissance à une nouvelle Eglise africaine ; c'est la France enfin qui, sous les auspices et la direction du Saint-Siège, travaille à dissiper les ténèbres de l'idolâtrie parmi les pauvres sauvages de l'Océanie, et à soutenir dans la Cochinchine et le Tong King la religion persécutée de Jésus-Christ, avec un admirable zèle apostolique, des fatigues incalculables, et le sang glorieux des missionnaires martyrs qui sont sortis de son sein.

"Mais le cœur des bons catholiques est douloureusement attristé à la vue de ce qui se passe aux deux extrémités de l'Europe.

"Pour dépeindre l'état de la religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucunes paroles que celles des souverains pontifes, quand ils préconisent en consistoire les sièges épiscopaux des pays infidèles : *Status, plorandus non describens*, état qu'on ne peut exprimer que par des larmes ! Je n'ose jeter un regard scrutateur dans l'avenir incertain réservé à ces peuples. Je sais seulement, comme l'enseignent et les divines Ecritures et l'histoire du genre humain, que lorsque l'Eglise a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors gronder le bruit avant-coureur de ces terribles châtimens dont le ciel frappe les nations tout entières sans épargner les têtes couronnées. Certes, nous en avons bien vu de nos jours quelques exemples !

"Quand le nouveau roi des Belges prit possession du trône, les paroles qu'il adressa au clergé de Belgique exprimaient la même pensée, et il a tenu fidèlement sa promesse ; car, pour donner à son peuple une garantie et une assurance complètes de l'attachement de la dynastie nouvelle pour la religion catholique, il voulut que ses enfans fussent baptisés et élevés dans notre saint et auguste religion.

"Mais pourrais-je oublier notre chère Italie, qui devait sans doute se présenter la première à ma pensée ? Cette belle et riche contrée d'Europe, l'une des plus favorisées des dons de la nature, a reçu un doux et bienfaisant climat, un ciel presque toujours serein, un sol fertile qui sait récompenser généreusement les sueurs du cultivateur laborieux. Elle a produit des peuples intelligens et capables de grandes choses, comme le prouvent assez, dans les tems anciens, les célèbres Romains, et, dans les siècles modernes, les Souverains-Pontifes, sortis pour la plupart de notre nation. Et les Papes ont fait de bien grandes choses non-seulement dans le gouvernement de l'Eglise : mais aussi en faveur des intérêts temporels du monde et de la société civile, par leur bienfaisante influence et leur sage autorité. C'est ce que vous avez prouvé d'une manière savante, illustres académiciens, dans le cours des années précédentes. Mais que sont ces faveurs du ciel en comparaison d'un bienfait beaucoup plus grand, celui d'avoir reçu de l'Orient, au sein de l'Italie,

dans notre heureuse ville de Rome, la chaire de vérité, le tribunal suprême de l'Eglise, en un mot, le siège de Pierre et de ses successeurs ? C'est l'Eglise de Rome, cette bonne et tendre mère, qui a toujours nourri et ne cesse de nourrir du lait le plus pur des doctrines célestes toutes les Eglises de l'Italie : c'est elle qui a combattu et combat encore chaque jour pour éloigner de son sein le venin infernal de l'hérésie et du schisme. Depuis ces siècles anciens, où l'on vit d'abord les empereurs de Constantinople, ensuite les rois de Goths, protéger et soutenir l'arianisme, l'Eglise romaine a toujours su empêcher les sectes hérétiques, de s'établir dans ce pays ; et, au seizième siècle en particulier, quand du fond des enfers tant d'hérésies fondirent sur le Nord et s'efforcèrent de pénétrer en Italie et d'y prendre racine, ce fut Rome qui éloigna de nous le fléau terrible de ces guerres de religion qui inondèrent de sang l'Allemagne, pendant trente années, et pendant près de quarante la France d'abord, et ensuite l'Angleterre, la Bohême et la Hongrie. Cependant nous avons eu aussi le malheur de voir pénétrer en Italie, dans le dix-septième siècle, une secte hypocrite, née de Flandre, qui, pour cacher plus sûrement sa marche et ses ténébreux projets, désavoua sa propre existence. Quoique proscrite et frappée des anathèmes du Saint-Siège, elle trouva un facile accès, un accueil bienveillant dans quelques cloîtres, dont elle méditait déjà perfidement la destruction, et dans les universités, où des enfans dénaturés de l'Italie, indignes d'en porter le nom, et ingrats envers le ciel et ses nombreux bienfaits, embrassèrent les erreurs de cette secte et osèrent les défendre. De cette double source d'instruction publique se répandirent et propagèrent rapidement parmi les hommes politiques, les magistrats et au sein des tribunaux civils, ces principes de défiance, de jalousie et de haine pour le Saint-Siège, qui, sous le règne même de princes dont la conduite privée et publique est chrétienne, et dont les intentions sont pures et religieuses, réduit l'Eglise à la triste servitude d'Agar, elle qui, dans les choses sacrées, devrait être libre et reine indépendante.

"Un des plus illustres évêques du XVII^e siècle, dans un discours prononcé devant un des puissants monarques, l'immortel Bossuet, parlant à Louis XIV, disait :

"Sainte autorité de l'Eglise, sein nécessaire de la licence et unique appui de la discipline, qu'es-tu maintenant devenue ? Abandonnée par les uns et usurpée par les autres, ou elle est entièrement abolie, ou elle est dans des mains étrangères. Mais il faudrait un trop long discours pour exposer ici toutes ces plaies. Sire, le tems en éclaircira Votre Majesté."

"Ainsi parlait Bossuet ; mais depuis son tems jusqu'au nôtre, les plaies faites à l'Eglise dans notre chère patrie aussi bien qu'en beaucoup d'autres pays, ne sont pas cicatrices ; elles saignent encore, elles saignent abondamment. Mais espérons, dirai-je avec l'illustre Bossuet, que le tems pourra éclairer les bons princes et à la fin les desabuser. Peut-être le ciel a-t-il réservé cette ère de consolation et de bonheur au glorieux Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, pour récompenser cette fermeté sacerdotale, ce courage apostolique avec lequel il a su faire retentir, des hauteurs du Vatican, en présence des grandes puissances de l'Europe, la voix solennelle de Pierre, cette voix que les ennemis de la religion feignent de ne pas craindre, et qu'ils redoutent pourtant ; cette voix qui ébranle encore aujourd'hui le monde, et qui peut toujours, sinon arrêter en un instant tous les maux, du moins consoler et fortifier les justes, et préparer aux hommes égarés la voie qui les ramènera dans le sein compatissant de leur mère !

"Ne soyez point étonnés, mes bien-aimés collègues, et vous tous, illustres auditeurs, si j'ai parlé avec liberté et franchise. Pensez qu'un homme courbé sous le poids de quatre-vingt-sept années, et déjà proche du tombeau où il va bientôt descendre, est ordinairement sourd aux conseils pusillanimes de la prudence humaine.

CORRESPONDANCE.

NOTICE SUR LA RIVIÈRE-ROUGE DANS LE TERRITOIRE DE LA BAIE D'HUDSON.
Suite.

M. L'EDITEUR,

Les colons se trouvant sans provisions et sans habitations furent forcés de s'éloigner : une partie émigra aux Etats-Unis ; le reste se dispersa dans les lieux de chasse et de pêche, en attendant qu'ils pussent reconstruire leurs maisons et se procurer leur nourriture, par la culture de leurs fermes ; ce qui prit plusieurs années. Personne ne perdit la vie dans cette inondation ; les animaux, en petit nombre alors, avaient aussi été sauvés. Depuis cette catastrophe, il n'y en a pas eu de pareille. De bonnes récoltes, mêlées de mauvaises, ont fait oublier ces malheurs. La plus abondante fut celle de 1841 : elle produisit du blé surtout en grande quantité et de la plus belle qualité. Des lettres de la Rivière-Rouge, du 25 août dernier, annoncent que celle de cette année surpassera toutes les précédentes ; les mêmes lettres rapportent que, le 16 juillet, une certaine étendue du pays fut dévastée par la grêle. Les grains en souffrirent pourtant moins qu'on ne l'avait d'abord cru ; mais les vitres ne furent pas épargnées, il y en eut 200 de cassés à l'église de St. Boniface, 170 au fort Garry, et aux autres édifices en proportion. C'était une grande perte dans un pays où il n'y a pas toujours des vitres en réserve, dans les magasins ; heureusement il s'en trouvait alors, et celles de l'église ont été immédiatement remplacées.

Un coup de vent, arrivé le 18 juin, avait renversé plusieurs granges, cassé les verges de neuf moulins-à-vent, et abattu une partie des clôtures. La chasse de la vache sauvage a été assez constamment abondante, 7 ou 800 charrettes ont continué à aller se charger de leur viande, coupée par tran-

ERREUR de

chies minces, et séchées au feu ou au soleil, ce qu'on appelle dans le pays *de la viande sèche*. Une autre manière de conserver cette viande longtemps est de la pilor et de la mêler avec du suif fondu, puis, de la mettre dans des sacs de peaux qui ont été grattés d'un côté et qui ont encore le poil de l'autre : cette préparation s'appelle *Pimeteikum*. Cette sorte de provision est très nourrissante, et toujours à la main du voyageur, qui nage dans les canots ou qui rame dans les barges ; il s'en nourrit avec goût, ce que ne feraient pas volontiers les habitans des villes. Les missionnaires de la Rivière Rouge en font assez ordinairement leur nourriture journalière, dans leurs voyages, la préférant à des vivres salés ; on s'accoutume à tout. L'évêque de Juliopolis, pendant le long voyage qu'il fit cet été, depuis le 19 juin jusqu'au 29 juillet, qu'il atteignit le Mississipi à la chute St. Antoine ou rivière St. Pierre, n'a pas fait difficulté de s'en nourrir, lorsqu'il manquait de viande fraîche, quoiqu'il eut abondance de provisions salées, tels que jambons, langues etc. Lorsque ce *pimeteikum* est fait avec de la graisse de moël, comme on l'appelle dans le pays, un palais accoutumé à manger la première préparation, trouve cette dernière délicieuse. Cette graisse de moël se tire des os des animaux, concassés ou pilés et bouillis dans de l'eau ; la graisse qui en sort surnage, on l'enlève, on la fait bouillir, pour la faire cuire : en se refroidissant, elle prend la consistance et la couleur du beurre fondu, elle est excellente pour les fritures. Les chasseurs font, à chaque tour de chasse, une assez grande quantité de cette espèce de graisse. Ces tours de chasse ont lieu deux fois par été : du 20 juin au 15 août, et du 20 septembre à la Toussaint, sont les époques ordinaires du départ et du retour. Les charrettes sont, depuis quelques années, traînées par des bœufs, en grande partie ; d'autres par des chevaux, les meilleurs coursiers sont réservés pour courir la vache ; exercice violent qui les ruine en peu d'années. La course ne se fait pas par tout le monde ; les Métis, accoutumés à cet exercice dès l'enfance, sont ceux qui réussissent le mieux. Un coureur habile, monté sur un coursier bien dressé, tue jusqu'à sept vaches sans s'arrêter ; il charge son fusil en allant toujours au galop.

Quoiqu'il parte une grande quantité de personnes, à chaque tour de chasse, il en reste néanmoins un plus grand nombre pour la culture de la terre. Cette terre produit très bien tous les grains et légumiers qui se cultivent en Canada. Depuis que les cultivateurs ont pu se procurer des charrues et des bœufs, ils se sont mis à cultiver des champs plus étendus que dans les commencemens de la colonie. Si le cultivateur était encouragé par la perspective de la vente des produits de ses récoltes, il se ferait une assez grande exportation de grains, au moins relativement à la population du pays. Il en serait de même des animaux domestiques vivans ou en salaisons. On voit que ce pays peut nourrir largement ses habitans. Mais avec le produit des terres et des animaux, il ne leur donnera pas le moyen d'acheter leurs habits, ce qu'il leur a pourtant fallu faire pendant longtemps. Depuis quatre ou cinq ans, les moutons étant devenus assez communs, ceux qui savaient faire des étoffes en ont profité pour habiller leurs familles, mais il n'y avait que quelques européens qui connussent cette branche d'industrie. Les Canadiens qui avaient pris des femmes du pays étaient dans l'impossibilité de tirer parti de la laine de leurs moutons ou du lin que leurs terres pouvaient produire. L'évêque de Juliopolis sentait ce besoin, mais il n'avait pas le moyen d'y pourvoir : il fallait faire venir des tisserandes et les payer ; pour cela il fallait des passages et de l'argent, choses qu'il n'avait point. En remontant à la Rivière Rouge, en 1837, avec Sir George Simpson, ce gentilhomme faisait remarquer, un jour, la bonne étoffe dont les Canadiens qui formaient l'équipage du canot, étaient habillés. L'évêque de Juliopolis lui dit : cette industrie manque à la Rivière Rouge, mais il faudrait l'y introduire. Il lui répondit aussitôt : je ferai monter et payerai deux tisserandes canadiennes pendant trois ans, si vous voulez vous charger de les faire engager, leur fournir un logement et les nourrir pendant le même tems. L'évêque accepta, et en 1838, deux tisserandes montèrent à la Rivière Rouge, et firent occupées à montrer leur métier aux femmes et aux filles qui désirèrent l'apprendre. Ceux qui eurent le bon esprit de profiter de cet avantage, s'habillent maintenant avec de bonnes étoffes, fabriquées dans leurs maisons. Ceux qui n'en ont pas profité, regrettent la faute qu'ils ont commise et désirent la réparer. Ils pourront le faire après l'arrivée des Sœurs-Grises, qui doivent monter le printemps prochain. Ces filles courageuses, outre l'éducation qu'elles donneront aux personnes de leur sexe, leur montreront, de plus, la manière de cultiver la laine et le lin, la tenue du ménage, la cuisine et l'économie. Leur arrivée dans le pays, produira, il n'en faut pas douter, un bien inestimable, sous le rapport de l'éducation et de l'industrie.

Il y a, à la Rivière Rouge, plusieurs écoles élémentaires, catholiques et protestantes : une surtout tenue par un maître et une maîtresse, venus d'Angleterre, qui donnent principalement aux enfans des membres de l'hon. compagnie, une éducation analogue à la fortune de leurs pères.

Sur la pointe que forme la Rivière Assineboine, on se jetant dans la Rivière Rouge, est bâti le Fort Garry. Il est entouré de murs, et flanqué de quatre bastions munis de canons ; dans son enceinte, il y a une très belle maison, qui sert de demeure au gouverneur d'Assineboya, qui expédie les affaires du pays, en l'absence du gouverneur général de Rupert's land. Plusieurs vastes hangars et magasins, des logements pour les engagés, une prison, une cour de justice, où sont jugées les causes majeures, quatre fois par année, par un juge recorder, nommé depuis quatre ans ; les petites causes sont jugées par les magistrats, qui sont au nombre de huit ou neuf. La réunion

de tous les magistrats, ayant à leur tête le gouverneur, jugeait aussi les causes majeures, avant qu'il y eut un juge. Il y a aussi une douane ou impôt de 4 par cent, sur toutes les importations, excepté les livrés, faites par la compagnie ou autres commerçans du pays. Cette levée d'argent sert pour les travaux publics, chemins, ponts, etc.

Dix-huit ou vingt milles plus bas que le Fort Garry, et à douze lieues du Lac Winipick, est le fort de Pierre ou nouveau Fort Garry, plus vaste que le premier, et qui n'est pas encore fini. De petits vaisseaux naviguent entre ce fort et la Rivière au Brochet, au fond du Lac Winipick, pour le transport des marchandises, qui viennent en barges de la factorerie d'York, ou des différens produits de la Rivière Rouge qui sont acheminés vers la même factorerie ou autres postes du pays.

Dès le commencement de sa colonie, Milord Selkirk avait appointé un gouverneur pour gérer les affaires du pays. Ce mode de gouvernement a subsisté jusqu'en 1825. Pendant ce laps de tems, il y avait un magasin tenu au nom et par un commis de l'hon. compagnie dans le fort Douglass, qui était le fort de la colonie. Les colons avaient leurs besoins à ce magasin, en présentant leur demande signée par le gouverneur ; les comptes étaient payés par Lord Selkirk, qui était censé s'attendre à être remboursé par les colons en produit du pays, quand il y en aurait ; ce remboursement n'a jamais eu lieu pour le plus grand nombre. Après le départ du dernier gouverneur en 1825, les affaires de la colonie furent gérées par un membre de l'hon. compagnie, qui avait le titre de gouverneur. Son successeur a maintenant le titre de gouverneur d'Assineboya, qui est le nom du territoire de la Rivière Rouge. Ce gentilhomme est chargé de la gestion de toutes les affaires de la colonie et de l'hon. compagnie, en l'absence du gouverneur général de Rupert's land. Le nom de Rupert, que porte le territoire de la Baie d'Hudson, est celui d'un prince havois, cousin du roi Charles II, qui lui donna conjointement, avec quelques nobles anglais, la propriété de l'immense étendue de terrain, dont jouit, exclusivement à tout autre commerçant, l'hon. compagnie de la Baie d'Hudson ; cette charte est de 1670.

Il n'y eut ni argent, ni papier monnaie en circulation, depuis la fondation de la colonie jusqu'en 1823. L'hon. compagnie émit alors des billets d'un chelin, de cinq chelins et de vingt ou d'une livre sterling, qui est le cours du pays. Il n'était pas facile de se procurer de cet argent dans des années de disettes de tous produits agricoles ; cependant cette même année, le magasin fut transporté dans le fort de la compagnie, qui ne vendit plus qu'argent comptant, comme on a toujours fait depuis cette époque. Quelques années plus tard on introduisit des sous pour la facilité des petits paiemens.

Le prix des marchandises, aux magasins, est calculé sur le prix d'achat en Angleterre, à tant par cent ; de sorte que les prix changent tous les ans. Un tarif est envoyé, tous les ans, de la factorerie d'York, et les commis le suivent strictement.

Le premier moulin-à-vent fut en état de moudre vers la fin de 1825 ; le gouverneur de la colonie, qui l'avait fait construire, l'avait vendu à un particulier avant son départ la même année. Il mit dans le contract l'obligation de moudre pour les habitans et de prendre la mouture du Canada ; un an ou deux plus tard, il eut la permission de prendre le dixième, ce qui est le taux de tous les moulins du pays. Il faut remarquer qu'un moulin n'est guère lucratif dans un pays où le grain ne se vend pas. Il y a maintenant dix-huit moulins-à-vent et un à eau, qui appartiennent tous à des particuliers. Avant l'érection du 1er. moulin on était réduit à moudre avec des moulins de serce, ce qui donnait un grand travail et d'assez méchante fleur. Mais alors, le bled était en si petite quantité, qu'il n'y avait qu'à l'approcher des grandes fêtes qu'on pu se résoudre à en moudre un peu. On voit par ce récit, que le pain qui manquait, à l'arrivée des missionnaires, a continué de manquer plus ou moins généralement pendant une dizaine d'années : les légumiers manquaient dans la même proportion. La nourriture de tout le monde était donc, de la viande seule, et sans autre assaisonnement que du sel qui se fait d'une belle qualité, en plusieurs endroits du pays. Ce sel ne conserve pourtant pas la viande aussi bien que celui qui vient d'Europe, dont on se sert pour les salaisons.

A continuer.

BULLETIN.

Faits divers.—Adieu à M. Guillot.

Mardi dernier, cinq membres de l'ordre des RR. PP. Oblats, sont venus recevoir, à la cathédrale, leur mission, pour se rendre immédiatement à St. Jacques de l'Acchigan où ils sont appelés par M. Paré, curé de la paroisse, afin d'y commencer, jeudi soir, les exercices de leur institut.

Le bill de judicature du Bas-Canada est passé à la Chambre d'Assemblée ainsi que le bill pour incorporer les Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Mercredi, le 22 du courant, M. le Dr. Beaubien a été élu, par acclamation, représentant de la cité de Montréal.

M. Guillot vient encore de régaler le public d'un nouvel échantillon de sa charité et de sa tolérance. Il en a tant, ce bon M. Guillot, qu'il en oublie jusqu'aux premiers principes de la raison et du bon sens. Quoi ! direz-vous, M. Guillot, manquer de principes ? Mensonges, calomnies, car il en a, M. Guillot, des principes, et de très commodes. Jugez-en vous-mêmes. Ne

veut-il pas que l'erreur et la vérité, la vertu et le vice, l'ordre et le désordre aient un égal droit, une égale liberté? N'a-t-il pas frémit de douleur, d'horreur et de honte, quand il a vu A. B. et les *Mélanges* être assez impudens pour oser y trouver à redire? Voyez maintenant s'il en a, M. Guillot, des principes et des principes libéraux. Malheur même à celui qui sera assez insolérant pour en avoir d'autres. Le moindre mal qui pourrait lui arriver, serait d'être relégué parmi les ignorans des siècles barbares, à moins que par tolérance, il ne le dénonce à l'inquisition... Mais à propos de ce qui on, il paraît, M. Guillot, que ce mot vous tourmente fort, et presque autant que la corde tourmente les voleurs. D'où vous vient cette panique? Il n'y a pourtant point d'inquisition dans ce pays: et quand il y en aurait, n'êtes-vous pas catholique? Oh oui, répondez-vous, et si bon catholique que vous regrettez même profondément de voir quelques uns de nos concitoyens abandonner notre mère commune, et cela, (notez bien ceci) autant sous le rapport politique que sous le rapport religieux. Voyez-vous comme sa foi est inébranlable? Il sera martyr certainement. Pourtant, M. Guillot, il y en a qui pensent que vous n'êtes qu'un loup dans la bergerie, sous une peau d'agneau, et que c'est ce qui vous fait rêver sans cesse à l'inquisition. Il pourrait bien y avoir en cela, moins d'hallucination pour vous, que pour ceux qui, comme dit un auteur, croient sans cesse avoir un Jésuite à califourchon sur le nez. Vous pouvez voir maintenant, M. Guillot, pourquoi nous avons mis peu d'importance à réfuter vos principes de tolérance. Ils sont aussi forts de raisons et de bon sens que vos contes de fées qui passaient par la cheminée, à cheval sur un manche à balai pour aller au sabbat. Comme nous sommes persuadés que d'aussi belles conceptions passeront aussi par la cheminée, nous les laisserons se dissiper d'elles-mêmes, sans plus nous en occuper à l'avenir.

Nous avons reçu une copie de l'excellent Rapport que M. le docteur Meilleur a présenté à S. E. le Gouverneur-Général sur l'Education: nous y ferons droit dans notre prochain numéro.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— Dans la Congrégation ordinaire des Sacrés Rites réunie le 16 septembre dernier au Palais Apostolique de Quirinal.

S. Em. le Cardinal Pedicini, à l'instance du Révérendissime P. Joseph Chiareghini, Procureur-Général de Jésus et Postulateur, a rapporté la Cause du Vénérable Serviteur de Dieu, Joseph-Marie Pignatelli, Prêtre-Profès de ladite compagnie, sur le doute s'il consiste de la réputation de sainteté, *in genere*, du dit Vénérable, et la réponse a été favorable.

S. Em. le Cardinal Lambruschini a proposé la Cause du Vénérable Serviteur de Dieu Monseigneur Vincent-Marie Strambi, Prêtre-Profès de la Congrégation des Clercs Déchaux de la Très-Sainte Croix et Passion de N. S. J. C., évêque de Naerata et Tulentino, quant au doute, sur la Sentence publiée par le Juge Apostolique délégué, relative à l'observation des Décrets d'Urbain VIII sur le culte qu'on doit s'abstenir de rendre au non béatifiés; et la Sacrée Congrégation a répondu qu'on doit s'y conformer. Le Postulateur de cette Cause est le Révérendissime P. Antoine de Saint-Jacques, Supérieur général de la dite Congrégation des Passionnistes.

S. Em. le Cardinal Patrizi, à l'instance de Mgr. Zomboni, a rapporté le doute sur la validité des procès ordinaires et Apostoliques instruits à Tadi, quant aux vertus et miracles de la Vénérable Claire-Isabelle Fornasi; et la sacrée Congrégation a répondu affirmativement, sauf quant à la déposition du témoignage XXV, laquelle sera regardée seulement comme pièce à l'appui.

S. Em. le Cardinal Blanchi, à l'instance du R. D. Pierre Polomba, Postulateur, a rapporté le doute si l'on doit introduire la Cause du Serviteur de Dieu Vincent Romain; la réponse a été que la Commission d'introduction devait être signée, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté, qui l'a gracieusement signée de sa propre main le 22 septembre.

Voici quelques détails sur Vincent Romain: ce Vénérable Serviteur de Dieu naquit de parents d'humble condition à Torre-del-Green, diocèse de Naples, en 1741; et dès son enfance il se comporta en homme parfait. Après avoir passé ses jeunes années auprès de ses parents, occupé aux premiers rudiments des sciences, il entra dans le Séminaire diocésain où il fit beaucoup de progrès dans la piété et dans les lettres, et il fut élevé au Sacerdoce. Rentré dans sa ville natale, il s'adonna tout entier à enseigner gratuitement et à administrer la divine parole. La paroisse de la Torre étant devenue vacante, le peuple, sachant par expérience de quelles rares vertus était riche le Serviteur de Dieu, le demanda pour Curé; et le Cardinal Archevêque de Naples trouvant dans le Serviteur de Dieu toutes les qualités requises pour cet office, le nomma et puis l'obligea en vertu de la sainte obéissance à l'accepter. Ayant donc pris la charge des âmes de cette nombreuse population, il fut tout zèle pour remplir ses devoirs de

pasteur; et orné par une spéciale faveur divine des dons surnaturels qui servaient comme de couronne à ses vertus, il jouit d'une grande réputation de sainteté, laquelle s'accrut encore après sa mort, arrivée le 1er janvier 1831.

Les Causes ci-dessus sont défendues par MM. les Avocats Jean Rosatini Chanoine honoraire de la Métropole de Reims, et François Mercurelli, Procureur de la Sacrée Congrégation des Rites.

— S. Em. le cardinal Pedicini, préfet de la congrégation des rites, a présidé, le 19 septembre, à la discussion préparatoire des vertus héroïques de la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavière de France, reine de Sardaigne.

Née à Versailles, en 1759, de Marie-Joséphine de Saxe, seconde femme du dauphin, fils de Louis XV, cette princesse répondit pleinement à l'éducation chrétienne que lui donna la pieuse comtesse de Marsan. Docile à la volonté de son frère Louis XVI, elle épousa le prince de Piémont, fils aîné du roi de Sardaigne Victor-Amédée III; dès son arrivée à Turin, en 1775, elle se fit admirer par sa modestie, son affabilité, la pureté de ses mœurs, et sa réputation de vertu alla chaque jour en augmentant. Etrangère aux plaisirs et aux vanités que sa situation lui offrait, elle s'appliqua uniquement à l'étude de la perfection, et fut, pour la cour et tout le Piémont, un exemple de ferveur, d'humilité et de charité; elle portait, du consentement de son beau-père et de son mari, les habits les plus simples.

Ce dernier prince étant monté sur le trône le 16 octobre 1796, avec le nom de Charles-Emanuel IV, la nouvelle reine ne se servit de son autorité que pour honorer et protéger la religion, pour exciter plus efficacement la piété parmi ses sujets, en ne cessant d'être la mère de tous les malheureux et en avançant de plus en plus dans l'exercice de la perfection chrétienne. La patience, la force et la résignation avec lesquelles elle souffrit les calamités qui désolèrent sa famille et le royaume témoignent du haut degré de vertu qu'elle avait atteint. Toute sa vie fut une suite de tribulations, d'angoisses, de malheurs, au milieu desquels jamais elle ne perdit ni le courage ni la sérénité de son esprit; elle désirait même souffrir davantage, afin de mieux ressembler à son divin Rédempteur. Toujours attentive à fortifier les autres, à assister son époux, à qui elle était parfaitement soumise, elle fut le modèle de la femme forte, de l'épouse chrétienne. Sa ferveur et l'exemple de ses vertus héroïques édifièrent toutes les villes d'Italie où les malheurs des temps la contraignirent de passer ses dernières années. Enfin, après une courte maladie, et âgée de 43 ans, elle mourut à Naples, le 7 mars 1802 dans les plus vifs sentimens de l'amour de Dieu.

Sa réputation de sainteté s'accrut et se répandit après sa mort, tellement que la cause en fut introduite devant la congrégation des rites, et Pie VII, qui l'avait connue et avait été l'admirateur de ses vertus, signa, le 10 avril 1808, la commission relative à cette procédure.

FRANDE.

Sentimens d'un Prélat de France sur les points à l'ordre du jour.

« J'aborde avec une sorte d'inquiétude les questions suivantes, que vous m'avez proposées.

1^o De la liberté d'enseignement.

La liberté de tout enseigner, c'est celle de tout nier. Donc, un gouvernement doit donner des limites à cette liberté. Celles que donnerait le nôtre seraient plus nuisibles peut-être qu'utiles à la vérité. Aussi serait-il difficile de décider s'il n'est pas indifférent pour nous que la loi ne gêne nullement la liberté d'enseigner l'immoralité à front découvert; mais aussi elles gêneront les hommes de cœur et de dévouement. Je m'abstiens de les nommer.

2^o Des opinions gallicanes.

Nés au foyer des rois, abrités sous quelques feuillettes d'ordonnances royales, si les Gallicans perdaient cette protection, la lumière les tuerait. Demander à la loi la condition égale pour leurs adversaires, et pleine liberté c'est vouloir que la législation se démente elle-même. Chassé déjà de l'Eglise, le gallicanisme s'est réfugié dans le conseil d'état. La charte constitutionnelle et Fleury ont pris rang dans la même case des bibliothèques des Dupin, etc. Il ne faut pas croire que la loi reviendra sur ses pas. Nous devrions auparavant détruire le gallicanisme en politique. Ce dernier est le bouclier de l'autre; ce qui n'empêche pas les myopes de penser, au contraire, que les quatre articles sont le soutien véritable. Les quatre articles n'auraient jamais pu se soutenir eux-mêmes.

3^o De M. de la Motte et du Bréviaire d'Amiens.

Au temps de M. de La Motte, le gallicanisme n'avait pas porté ses derniers fruits; des hommes d'une sainteté reconaue pouvaient se faire illusion sur une opinion qui naguère trompait encore de vénérables théologiens, et notamment le P. Carrière. Le diocèse d'Amiens avait un bréviaire spécial, il est vrai; il était, en ceci, en contradiction avec la discipline du concile de Trente. Mais cette discipline est restée, même en Italie, sans application sur une seule de points. M. de la Motte eut pouvoir continuer l'usage du bréviaire d'Amiens, qui subit cependant des améliorations importantes. Le pape en approuva la bonne exécution, tout en blâmant le bréviaire comme bréviaire spécial. Qu'ensuite M. de la Motte n'ait pas brûlé l'édition du bréviaire, cela est tout simple. Que d'autres évêques aient aussi réédité leurs bréviaires diocésains, rien de plus naturel. Mais il y a loin de là à une rébellion contre le pape. Cela ne donne pas le droit de contester à M. de la Motte sa haute sainteté. L'Eglise honore un Lucifer de Cagliari qui eut avec le Saint-Siège des démêlés disciplinaires bien autrement marqués. Une opinion erronée n'a jamais fermé le ciel. Qu'é-

ERREUR de

qu'on dise, après tout, le gallicanisme est une opinion qu'on peut professer de bonne foi. Vous ne concevez pas qu'on soit arrêté par le bruit de quelques noms propres; cela est pourtant très convenable: c'est que les noms représentent des hommes.

4° De l'effet de ces discussions.

Ces discussions font mauvais effet sur les fidèles. Il serait mieux de laisser mourir les vieux représentans de la Sorbonne avec leur opinion. Si le jeune clergé rit des opinions gallicanes, il ne le doit pas aux discussions, mais à la réflexion. Aujourd'hui que le clergé est isolé du gouvernement et que les ennemis de la religion sont gallicans, il ne faut que du bon sens pour être romain. Au séminaire, nous n'avons pas fait au gallicanisme l'honneur de le combattre; et c'est de même dans presque tous les séminaires. De grâce, que l'on omette des débats qui nuisent aux simples fidèles. Le gallicanisme saura mourir tout seul.

5° De l'union de l'Église de France avec Rome.

L'ancien clergé était uni avec Rome quoique gallican, non pas comme gallican. Tout ce clergé réuni n'aurait pu répondre à cette simple question: Pourquoi quatre articles? pourquoi pas mille? S'il avait le droit pour quatre, il l'avait pour mille, pour dix mille, pour tout. Il pouvait se faire déiste. C'était conséquent. Si cela est trop, il fallait rester catholique sans articles.

C'est chose remarquable que les révolutionnaires n'aient fait que copier la Sorbonne. Les erreurs s'enchaînent quelquefois comme les vérités. La Sorbonne voulut redresser le pape au besoin; et, pour savoir quand elle userait de ce prétendu droit, elle lui imposa une charte de quatre articles. Donner des redresseurs au pape et ses subordonnés pour cela, c'était à fortiori, quant aux choses temporelles, lui ôter le droit de redresser les rois. Mais les rois, eux, ne sont pas infaillibles; ils ont besoin d'être souvent redressés. (Ils l'étaient chez les Juifs par les prophètes.) Des rois indépendans d'un supérieur, ministre de Dieu, ne peuvent être redressés que par leurs subordonnés. Le parlement fit donc ce que la Sorbonne faisait déjà auparavant. Il châta si bien Louis XVI! La Sorbonne eût fait de même à un nouveau Grégoire VII. Outre l'objet qu'elles envisagent, la déclaration du clergé et la charte ne diffèrent que par le volume plus ou moins considérable.

L'esprit est foncièrement le même: le peuple est roi! Pour moi (qui n'ai pas de jugement), j'ose juger pourtant et affirmer que la révolution française est, en grande partie, la conséquence du gallicanisme. Certes, a dû se dire le parlement, si le clergé peut redresser le pape, nous avons bien le même droit. Les faits, des faits nombreux prouveraient, au besoin, mon assertion. Aussi avais-je raison de dire qu'il fallait ôter le gallicanisme de la politique d'abord; car sa plus solide et vivante racine est là.

Reception de l'orgue de chœur de la cathédrale de Laon.—On lit dans le Journal de l'Aisne:

Nous avons assisté, mercredi soir, à une solennité qui avait attiré dans notre magnifique basilique une nombreuse et belle réunion. Il s'agissait de la réception de l'orgue par des experts choisis par la fabrique de l'église. Pendant deux heures entières, le chœur de la cathédrale a été constamment rempli par une société brillante, où l'on remarquait M. le préfet et son épouse, M. le maire de Laon, plusieurs membres du conseil municipal, des magistrats, des membres du conseil-général, des professeurs de musique, un grand nombre de citoyens et de dames, tous attirés par l'attrait d'une cérémonie musicale aussi rare que curieuse. Chacun avait été attiré par les éloges qu'antérieurement on avait entendus circuler dans la ville sur la beauté de l'orgue de M. l'abbé Larroque, sur la richesse des effets produits par l'instrument, sur la variété de ses ressources, et aussi par le désir d'entendre sur un bel instrument le talent de l'organiste qui devait l'éprouver. Personne n'a été trompé dans son attente.

Un autre sentiment plus noble qu'une simple curiosité avait encore assemblé cet auditoire: nous voulons parler de cette réaction religieuse que nous ne sommes pas seuls à constater, réaction à peu près générale, réaction qui de la piété s'étend sur les monumens où s'exerce cette piété, sur tout ce qui lui donne de la splendeur et de l'éclat. Et qui donc refuserait à l'orgue la puissance d'environner les cérémonies de la religion de plus de pompe, de plus de magnificence, de plus d'éclat et de splendeur?

Parmi les facteurs qui s'occupent le plus d'améliorer ce noble et gigantesque instrument, orchestre complet, plus puissant que le plus puissant orchestre, puisqu'il obéit à une seule volonté, M. Larroque marche au premier rang et par ses découvertes et par ses procédés de fabrication.

La facture d'orgue était restée stationnaire pendant de longues années. Les facteurs, depuis longtemps, obéissaient aux lois et règles que, le premier, au moins nommé don Rêdos avait réunies en corps d'ouvrage, et posées comme *locus in ultro* de la science. Les moyens d'exécution qu'il enseignait furent longtemps religieusement suivis, et cette science, fondée par ce moine, était déjà si grande, que nous nous extasions encore en attendant les accords qui sortent des anciennes orgues.

Mais une impulsion nouvelle fut donnée. Les facteurs modernes ne voulurent pas rester stationnaires; ils voulurent se créer de nouvelles voies, et tout en conservant les bonnes traditions pour le diapason et la forme des tuyaux, ils ont obtenu, à l'aide de nouvelles combinaisons de longueur, de calibre et d'embouchure, des sons inconnus sur l'orgue jusqu'à présent, et des effets magiques qu'un nouveau système de soufflerie et de mécanisme est venu puissamment seconder.

Comme nous venons de le dire, M. l'abbé Larroque se place au premier rang de ces facteurs.

L'instrument que sa maison vient d'établir dans le chœur de l'église cathédrale de Laon, réunit plusieurs de ces perfectionnemens et de ces nouveaux avantages dont la jeune facture s'enorgueillit avec juste raison.

Son orgue est composé de dix-sept jeux, au nombre desquels se trouvent les anciens jeux connus depuis longtemps, et dont nous ne parlons que pour constater qu'ils nous ont semblé réunir à une grande puissance d'effet, de la rondeur, du moelleux et une qualité de son irréprochable.

Mais ce qui nous a le plus vivement impressionné, ainsi que toute l'assemblée, ce sont les jeux de nouvelle facture, qui se font remarquer par leur originalité et leur perfection. Nous pouvons citer entr'autres une *voix angélique* dont le nom exprime admirablement les qualités ravissantes et suaves. Ce jeu, réuni à un autre, imité à s'y méprendre la clarinette, surtout dans les sons graves du chalumeau. Nous citerons encore une *flûte harmonique* remarquable par son imitation parfaite de la flûte d'orchestre, dont elle a les sons perçans et vifs; un *violoncelle* qui, sans ressembler précisément à l'instrument dont il porte le nom, possède néanmoins, comme son homonyme, des sons touchans et mélancoliques qui s'harmonient délicieusement à d'autres jeux d'un caractère différent.

Un des grands perfectionnemens de notre orgue consiste dans l'introduction d'une boîte hermétiquement fermée qui renferme le pavillon des tuyaux de divers jeux. A l'aide d'un mécanisme ingénieux et facile à mettre en action, des jalousies s'ouvrent ou se ferment graduellement à volonté. L'effet est impossible à décrire. Cette jalousie, en permettant au son une issue prompte et en le retenant suivant le besoin de l'expression à donner à la phrase musicale, imite admirablement les *crescendo* obtenus par l'orchestre le plus intelligent et le mieux conduit. Avec ces combinaisons diverses et neuves, un artiste habile, d'une imagination fertile et féconde, peut tirer un immense parti de l'orgue, ainsi que nous l'a montré M. Ribailhier, le savant organiste de Soissons, puisque les nuances les plus délicates, les *smorzando* les plus doux, comme les effets les plus foudroyans peuvent être produits avec des gradations impossibles à apprécier. Les instrumens à vent les plus expressifs ne parlent pas avec plus d'âme.

A l'ancien système de soufflets à bascule si incommodes, si nombreux, si éloignés, qu'il fallait toujours l'emploi de plusieurs hommes usant de toutes leurs forces, on a encore substitué un moyen qui donne un vent égal et plus soutenu. Ce moyen consiste en un seul soufflet à double pompe foulante et aspirante, qu'un enfant fait mouvoir, et qui tient dans le buffet même de l'orgue: tous avantages inappréciables.

Comme on le voit, comme l'ont remarqué les hommes spéciaux qui se sont livrés à l'examen et à la réception de l'orgue fourni par M. l'abbé Larroque, comme on pu en juger, selon leur degré de connaissances musicales, toutes les personnes qui ont assisté à cette réception, et notamment M. De La Bretesche, cet amateur si distingué, qui connaît si bien l'orgue, si juste dans ses appréciations, et qui a bien voulu l'essayer devant nous, notre église possède donc un instrument aussi bon, aussi parfait que possible, aussi distingué par la qualité de ses sons que par leur puissance.

A la suite d'une souscription à laquelle toutes les notabilités de Laon se sont empressées de prendre part, un traité vient d'être conclu avec M. l'abbé Larroque pour la réception complète du grand orgue de la cathédrale, il sera composé de cinquante jeux, dont douze au moins seront nouveaux. M. le curé archidiacre de Laon, le conseil de fabrique et les habitans de Laon ont voulu se montrer ainsi satisfaits et reconnaissans.

PONTUGAL.

—On écrit de Lisbonne que la confirmation de l'archevêque de Goa et de l'évêque de Macao, par la cour de Rome, a été annoncée officiellement vers la fin de septembre. Ainsi, il reste peu à faire pour compléter le concordat et l'entier rétablissement des relations entre les deux cours.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Une lettre particulière de Québec, du 21 courant, nous dit:

«La saison de l'hiver est irrévocablement fixée ici de ce jour. Voilà 5 heures continues que la neige tombe *presque par avalanches*; elle paraît devoir continuer à tomber ainsi encore longtems. Avec cela le vent de Nord-Est est violent, mais le froid n'est pas considérable.»

—Une feuille extraordinaire de la *Gazette officielle*, de Kingston, de jeudi dernier arrivée, hier, nous fournit la liste suivante des bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence le Gouverneur Général.

Conseil Législatif.

Kingston, 16 Novembre. 1843

Aujourd'hui à 3 heures et demie P. M., Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendu au conseil législatif, étant présent, il a plu à Son Excellence de requérir la présence de l'assemblée législative, et cette chambre s'y étant rendue, les bills suivans reçurent la sanction de Son Excellence le Gouverneur Général au nom de Sa Majesté, savoir:

Acte pour continuer le parlement provincial en cas de décès du souverain.

Acte pour rendre indépendans les juges des cours du banc du roi, dans cette partie de la province ci-devant appelée Bas-Canada.

Acte pour garantir la province contre aucune perte sur la vente judiciaire de certaine partie des biens de la succession vacante de feu l'hon. sir John Caldwell.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Banque de Montréal, en

PA GINATION

prolongeant le temps limité pour le paiement des nouvelles actions dans la dite Banque.

Acte pour incorporer les dames de l'asile des orphelins protestants de Montréal.

Acte pour incorporer les dames du comité de direction de l'hôpital de la maternité de Montréal.

Acte pour imposer certains droits sur les produits agricoles et les animaux importés en cette province

Acte pour autoriser le supérieur et directeurs du Séminaire de Québec, à acquérir et posséder des propriétés à un certain montant, en addition à celles qu'ils possèdent maintenant. *Minerve.*

ANGLETERRE.

Voici comment le *Journal des Villes et des Campagnes* résume la situation actuelle de l'Angleterre.

"A ne juger que les apparences, jamais l'Angleterre n'a été plus forte et plus puissante. Voyez ses innombrables vaisseaux sillonner toutes les mers, son pavillon arboré sur toutes les côtes. Voyez le mouvement, entendez le bruit de ses nombreuses machines à vapeur, admirez ses immenses magasins qui fourmillent à tous les marchés du monde; inclinez-vous devant cet Anglais, à l'attitude raide et dédaigneuse; car il est le représentant de la première nation du monde. Hélas! le physique cache quelquefois et quelquefois, sous les brillantes couleurs de la santé, la maladie mortelle, dont il est atteint. Mais le germe de mort qu'il porte dans son sein se développe bientôt avec une effrayante rapidité; il faut qu'il meure. Le royaume-uni de la Grande-Bretagne ne peut plus se faire illusion sur les causes de dissolution qui menacent son existence; et lui-même a reconnu que la crise intérieure qu'il subit est pour lui une question de vie ou de mort.

"Toute la force intérieure du gouvernement anglais repose sur l'aristocratie nobiliaire et sur l'appui que lui prête le clergé anglican, de même que sa puissance extérieure repose sur le commerce. Et voilà précisément que le clergé, l'aristocratie et le commerce se trouvent frappés à la fois, chacun par les embarras qu'ils se sont créés. Il y a longtemps que l'Angleterre a proclamé et qu'elle pratique le culte des intérêts matériels. Tant que le travail des manufactures et les débouchés du commerce ont pu fournir aux besoins de la vie, la population ouvrière ne s'est nullement inquiétée de voir les propriétés territoriales devenir l'appanage exclusif de quelques grandes familles, tant de la noblesse que du clergé. La population pauvre s'est contentée de la taxe qu'elle recevait de la main des riches pour subvenir à ses besoins. Aujourd'hui, des milliers de machines à vapeur ont remplacé des millions de bras (1), les manufactures ont centuplé la quantité de leurs produits, et, par une malheureuse coïncidence, les débouchés sont devenus plus difficiles. Chaque peuple, sur le continent, ayant vu se développer son industrie indigène, n'a plus laissé parvenir qu'avec peine sur ses marchés les importations de l'étranger.

"Pendant ce temps, l'Angleterre, cette vaste manufacture, ne cessait de produire, afin d'occuper et de faire vivre ses ouvriers; mais le moment de la crise est arrivée, quelque effort qu'elle tente, quelque moyen qu'elle essaie, comme en Espagne, pour faire pénétrer ses cotons sur tous les marchés. Voici qu'au dedans, comme au dehors, elle entend crier contre elle tous les besoins, toutes les idées, tous les intérêts qu'elle a froissés. La puissance de l'église anglicane est frappée à mort par le puseyisme, la logique renverse chaque jour une pierre du vieil édifice de Henri VIII; le presbytérianisme écossais réclame son indépendance de la couronne d'Angleterre; l'aristocratie voit avec inquiétude les chartistes surgir de nouveau, prêts à donner la main à l'Irlande qui réclame son indépendance nationale; le pays de Galles, de son côté, qui a conservé la vieille langue celtique, revient aux souvenirs de son antique indépendance. L'association des rébeccaïtes n'a plus seulement pour but d'affranchir les fermiers gallois du péage des barrières, dans une récente réunion, entre autres résolutions adoptées et dont on cherchera à assurer le triomphe, on remarque celle-ci: *Nul Anglais ne pourra plus exercer de charges publiques dans le pays de Galles.* Ainsi les Gallois, comme les Irlandais, comme les Écossais, quoique réunis sous un même sceptre, depuis des siècles entiers, n'ont point encore oublié que l'Anglo-Saxon est un intrus sur la terre des vieux Bretons. Au concert de voix accusatrices qui s'élèvent des plaines de l'Irlande, au bruit des armes et de l'incendie qui retentit dans le pays de Galles, aux protestations de l'Écosse presbytérienne, ajoutez les cris de détresse que poussent des milliers d'ouvriers inoccupés, qui meurent de faim à la porte des manufactures; ajoutez les sourds murmures de toute la noire population qui exploite les mines nombreuses du pays de Cornouailles, ajoutez les cris de révolte de l'Inde mal subjuguée, et vous aurez un total de 150 millions d'hommes et de voix protestant, chacun à leur manière, contre l'oppression exercée par vingt familles saxonnes sur le sixième de la population du globe.

"Est-ce donc assez de toutes ces haines intérieures amassées contre l'Angleterre? Non. Il n'est pas une seule puissance au monde qu'elle n'ait froissée de quelque manière que ce soit. Est-ce la France, est-ce l'Espagne que l'on consultera sur leurs sentimens? Le Portugal est las des Anglais; Naples a éprouvé leurs insolentes exigences; la Turquie ne leur suit aucun gré de leur intervention devant Beyrouth; la Russie est en lutte par sa rivalité contre eux; l'Amérique applaudit au démembrement du royaume-

(1) On a calculé que le nombre et la force des machines à vapeur mises en mouvement en Angleterre équivalaient au nombre et à la force de quatre cent millions de bras.

uni; enfin l'Asie orientale ne peut oublier que c'est à coups de canon, et chargés de produits vénéneux, que ces mêmes Anglais ont réussi à pénétrer chez eux.

"Voilà, malgré le prestige dont elle est entourée, voilà l'Angleterre. La moderne Carthage a grandi comme l'ancienne; ne craint-elle pas de périr aussi comme elle?"

— Nous trouvons dans la *Démocratie pacifique* les effrayants détails qu'on va lire:

"Partout en Angleterre les *gin's shop* se remplissent d'enfants de 6 à 16 ans, et les petites filles ne sortent des cabarets, pour lesquels on les élevait au sein même maternel, et où on les a conduites de force, que pour se livrer ivres et abruties, à la prostitution, dès l'âge de 11 à 12 ans.

"Le besoin des liqueurs enivrantes est tel, et la pauvreté si grande, que ne pouvant pas payer le whiskey, l'ouvrier anglais boit du laudanum. En France, les parents achètent de l'opium pour endormir leurs enfants, tandis qu'ils restent à boire au cabaret. A Londres, on arrête, année commune, plus de 30,000 individus ivres morts au coin des bornes, et l'on estime à 100,000 le nombre des habitants de cette ville adonnés à l'ivrognerie. A Edimbourg, la proportion est encore plus grande. Sur 55,000 habitants, la police constate plus de 8,600 cas d'ivresse: c'est environ un ivrogne sur six habitants! En Irlande, l'intempérance arrivait au dernier excès, ainsi qu'il résultait en 1836 du chiffre de la consommation. L'Irlande, avec une population moindre de moitié que l'Angleterre, buvait alors une quantité à peu près égale de spiritueux. Dans ces derniers temps, les efforts de M. Mathew, appuyés de l'influence d'O'Connell, ont un peu diminué le mal.

"L'augmentation dans la consommation des spiritueux est énorme. Cette consommation s'est accrue, de 1820 à 1836, dans les trois royaumes, dans la proportion suivante:

De 44 pour 100 en Angleterre;
De 240 pour 100 en Écosse;
De 290 pour 100 en Irlande.

"Le Royaume-Uni consomme annuellement 1,600,000 hectolitres (36,000,000 de gallons) de spiritueux, coûtant 24,000,000 de liv. sterling.

"C'est l'Angleterre, cette nation la plus puissante, la plus industrielle et la plus riche au sein de la civilisation, qui étale la plaie la plus vaste et la plus hideuse; cependant les autres pays marchent assez bien sur ses traces et se piquent d'émulation dans cette glorieuse voie de progrès.

"En Angleterre, pendant que la consommation des spiritueux était triplée, de 1800 à 1830, nous voyons le nombre des condamnés pour crime, qui n'était que de 13,803, de 1812 à 1818, s'élever, de 1826 à 1832, à 31,432 et les frais de justice et de police monter de 692,000 l. st. à 1,869,000. En France, le dernier rapport sur la justice criminelle attribue 242 cas de mort violente et 433 suicides à l'usage immodéré des boissons.

"En Allemagne, naissances illégitimes, offenses, rixes, accidents mortels, suicides, meurtres, tous les désordres enfin correspondent à l'augmentation dans la consommation des liqueurs fortes; et en Belgique, on a pu constater qu'un accroissement d'un tiers dans les rixes sanglantes, en 1836, a correspondu à un abaissement considérable dans le prix du genièvre.

"Tel est le mal. Le mal envahissant avec une effrayante rapidité et s'attaquant aux cités les plus riches, les plus avancées, les plus glorieuses! Quel sera le remède? Quels moyens de guérison a-t-on proposés et employés?"

Nous ne savons quel remède indiquera ultérieurement la *Démocratie pacifique*; pour nous, nous n'en connaissons d'autre que le retour aux idées d'ordre et aux pratiques religieuses. *Univers.*

IRLANDE.

—Le *Courrier* en parlant des "repealers," dit que c'est une lutte de religion qu'ils soutiennent. Rien n'est plus absurde que cette assertion. Comme catholiques on les charge d'impôts et on les accable de misères, et ils réclament, comme hommes, comme sujets anglais, une justice égale et des droits et des privilèges égaux. N'est-ce pas là une lutte politique, que l'on peut aussi appeler sociale? Le *Courrier*, pour prouver la vérité de ce qu'il avance, ajoute: Si ce n'est pas une lutte de religion, pourquoi donc les Anglais, les Écossais, et même les Irlandais protestants ne se joignent-ils pas à eux? Raison suprême! Pourquoi donc l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Autriche ne se sont-elles pas levées pour défendre la malheureuse Pologne contre le fer meurtrier et la tyrannie de la Russie, bien qu'il n'y eût là qu'une lutte politique? Les protestants d'Irlande ne se joindront pas à leurs frères catholiques, parce qu'ils boivent et mangent les fruits de leurs souffrances. Cependant un grand nombre d'entre eux, par un sentiment de justice, peut-être mieux, d'intérêt, puisque l'Angleterre, pour tirer la compétition, a anéanti le commerce de l'Irlande, se sont faits partisans du grand libérateur. Si vous dites que comme catholiques, les irlandais doivent souffrir et payer davantage, alors nous conviendrons que vous avez raison. Mais si la mesure de la justice n'est pas la même pour les catholiques que pour les protestants, nous dirons que Dieu, dans sa sagesse infinie, a dû, 1500 ans après qu'il eût établi sa religion divine sur la terre, faire naître une autre religion privilégiée, pour laquelle il a fait une justice à part qui, partant de la justice éternelle, universelle, serait, contrairement à son caractère, partielle et favorable à l'une, et cruelle à l'autre des parties de la société humaine. A moins que l'on dise, pour répondre à cet invincible argument, que la fin justifie les moyens, et que ce qui paraît utile à un gouvernement quelconque, doit être sanctionné par Dieu, et inscrit dans le grand livre de la justice éternelle. *Journal de Québec.*

ERREUR de

TURQUIE.

Exécution à Constantinople.—On écrit de Constantinople :

«Constantinople a été, le 22 août, le théâtre d'un événement qui a soulevé dans tous les cœurs compatissants et généreux, tout ce que peuvent produire de haine, de mépris et d'indignation la barbarie la plus cruelle, le fanatisme le plus forcené, la brutalité la plus sauvage. L'islamisme voudrait-il donc, par hasard, nous ramener aux temps qui font frémir l'humanité ? Son agonie serait-elle par hasard, un délire qui lui conseillerait la cruauté et les mesures dont le christianisme a eu tant de fois à souffrir ? Nous ne pensons pas que le moment soit bien choisi, et que l'Europe soit d'humeur à le supporter, dans l'intérêt de l'humanité. C'est notre devoir de signaler l'acte infâme dont vient de se souiller le gouvernement turc.

«Un jeune Arménien, âgé de 22 ans, Dukim Joseph, d'une famille d'artistes, avait, à la suite de certaines contrariétés, embrassé l'islamisme, sans cependant avoir fait une profession de foi solennelle. S'étant repenti au bout de quelque temps de son apostasie, il quitta le pays, se rendit à Syra, remplaça le fez par une casquette, et eut l'imprudence de revenir à Constantinople, comptant sur son travestissement pour ne pas être reconnu ; il ne tarda pas à se voir saisi par la police, et fut jeté dans les prisons du séraskier. Sa mère, ses sœurs (car il n'a plus de père), implorèrent l'intervention des différentes missions étrangères ; sir Stratford Canning fut le seul qui s'intéressa au sort de cet infortuné ; il fit des démarches auprès du divan pour obtenir son élargissement, le grand visir lui fit répondre qu'on consulterait la loi, et qu'on s'empresseait de satisfaire à sa demande, si elle le comportait. En attendant, son procès s'instruisait, et chaque jour on faisait souffrir au patient les tortures les plus horribles, pour arracher de lui un aveu qu'il refusait avec une opiniâtreté digne des plus grands martyrs ; on voulait lui arracher une profession de foi ou au moins une rétraction pour l'abandon de l'islamisme. Il supporta tout, pendant plus d'une quinzaine de jours, avec une résignation vraiment étonnante. Enfin, les turcs, irrités de cette obstination, rendirent en plein conseil une sentence qui le condamnait à mort.

«L'exécution de la sentence fut retardée plusieurs jours. Plusieurs tentatives furent faites pour convertir le patient ; plusieurs fois par jour on le faisait mettre à genoux, et le bourreau faisait mine de lui trancher la tête ; mais tout fut inutile ; il resta inébranlable, et les turcs, ne tenant aucun compte des démarches faites par l'ambassadeur d'Angleterre, ont ordonné hier l'exécution de la sentence.

«Ce malheureux a été saisi, entraîné en grande pompe, accompagné de plus de deux cents caraque ou gens de police, le chef en tête, vers un des passages les plus fréquentés de la ville, dit Baloug Bazar ; et là, après la lecture de sa sentence, qui a été affichée près de son cadavre, il a été décapité en présence d'une foule innombrable. Jusqu'à la dernière heure, on a tenté vainement de lui faire prononcer sa profession de foi musulmane.

«Sa mère et ses sœurs jetaient des cris qui auraient attendri les cœurs les plus durs, mais on est resté sourd à leurs supplications, et ce qu'il y avait de plus cruel, c'était la joie et l'air de triomphe avec lesquels tous les sectaires sauvages du prophète assistaient à cette scène déchirante. Le cadavre restera trois jours gisant sur le pavé ; sa casquette a été placée par ostentation sur son calvaire, et sa tête, détachée du tronc, a été placée entre l'articulation des deux cuisses, en signe de mépris. Il est encore, à cette heure gisant dans cette position à l'endroit de l'exécution, sur le pavé, au milieu des chiens qui encombrant les rues, et gardé par plusieurs soldats, qui empêchent qu'on ne l'enlève pour lui donner les honneurs de la sépulture.

«C'est au dix-neuvième siècle de l'ère chrétienne, en pleine Europe, sous les yeux des représentants des pays civilisés, qu'on commet ces atrocités !»

VARIÉTÉS.

UN CHANTEUR INCORRIGIBLE.—Saulier est traduit devant le tribunal correctionnel pour avoir chanté dans les rues sans permission de l'autorité.

M. le président.—Pourquoi avez-vous chanté sans être muni d'une autorisation ?

Le prévenu.—Comment ! il n'est pas permis de chanter à présent ?

M. le président.—Certainement non : vous ne pouvez, sans permission, chanter sur la voie publique.

Le prévenu.—Qu'est-ce que vous dites donc, la voix publique ?... C'était bien avec ma voix à moi..., ma propre voix..., ma basse-taille au peu soignée, hum... hum... hum... *La mer m'attend, je veux partir demain...*

M. le président.—Je vous répète que vous ne pouvez chanter pour de l'argent sans autorisation de la préfecture.

Le prévenu.—Qu'est-ce qu'elle vient me chanter aussi, la préfecture ?... qu'est-ce que ça te regarde ? quel mal je lui fais-t-y ?... Est-ce que tout ne chante pas dans la nature ? la cigale chante dans les bois ; le serin dans sa cage, le coq dans sa basse-cour... Je serais donc le seul à qui ça serait défendu ? Alors, si on met l'homme plus bas que les volailles, à présent...

M. le président.—Pourquoi ne demandez-vous pas une autorisation ?

Le prévenu.—Je l'ai demandée plus de vingt fois... on n'a pas voulu m'en donner ; alors je m'en passe.

M. le président.—Mais c'est que précisément vous ne pouvez vous en passer.

Le prévenu.—Alors, dites-moi : «Saulier, mon garçon, crève de faim, et que Dieu t'assiste.»

M. le président.—Vous pouvez bien faire autre chose ?

Le prévenu.—Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Je ne sais que chanter ; chacun a sa petite capacité, dans ce monde : l'un est tailleur, l'autre

architecte, l'autre marchand de pain d'épices ; moi, j'ai reçu du ciel une voix superbe, et je m'en sers pour vivre... Ça vaut-il pas mieux que de voler ?

M. le président.—C'est un moyen détourné de demander l'aumône.

Le prévenu.—Je ne demande rien à personne. Je ne parle jamais, je chante toujours.

M. le président.—Mais quand on vous donne vous recevez ?

Le prévenu.—Je ne peux pas empêcher ceux que je séduis de me témoigner leur reconnaissance à l'idée de leur générosité.

M. le président.—C'est un métier de paresseux, et il est honteux à votre âge, fort comme l'êtes, de ne pas travailler.

Le prévenu.—Mais, puisque je ne sais rien ! D'ailleurs, je travaillerai que ça ne m'empêcherait pas de chanter. C'est plus fort que moi... Je serais assis comme vous êtes là en face de votre comptoir, que je chanterais encore.

Le tribunal condamne Saulier à 3 fr. d'amende.

M. le président.—Le tribunal a été indulgent ; mais si vous recommenciez, il ne s'en montrerait que d'autant plus sévère.

Saulier.—A quoi que ça vous avancerait ? je n'ai pas le sou.

M. le président.—Mais vous pourriez être condamné à la prison.

Saulier.—Eh bien ! j'aurais du pain, et je pourrais chanter à mon aise.

UN BON GARÇON, MAIS TAPEUR.—Un ouvrier encore jeune, à l'air jovial et narquois, et dont les cheveux, frisés tout autour de sa tête, augmentent encore la physionomie guillerette, vient à l'appel de son nom, s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle. C'est Gabriel Pontois, dit *Lampe toujours*, ouvrier ferblantier. Il est prévenu de voies de fait envers un de ses camarades.

M. le président.—Reconnaissez-vous vous être rendu coupable des voies de fait qui vous sont imputées ?

Le prévenu.—Si je disais oui, je mentirais, vu que je ne m'en souviens pas plus que du temps qu'il faisait le jour de ma naissance..... Alors j'aime mieux dire non.

Le plaignant.—Comment, tu as le toupet de nier la distribution de coups de pied et de coups de poing dont tu t'es régalé sur mon individu ?

Le prévenu.—Toi, Gilbert, je ne comprends pas que t'aies le front de parler..... Quant on a bu avec un camarade, et qu'on vient ensuite faire le capon devant le procureur du roi, on mériterait de passer sa vie dans une bouteille vide.

Le plaignant.—Parce qu'on est bon camarade et qu'on boit avec toi, faut donc se laisser assommer ?

Le prévenu.—Faut laisser le vin faire son effet, qui n'est pas le même chez tous les individus, et ne pas se plaindre. D'ailleurs, ce n'est pas à toi que je dois parler ; je vais causer avec ces messieurs, et leur faire comprendre la chose... Ces messieurs ne sont pas sans savoir que l'ouvrier s'adonne de temps à autre à la boisson.

M. le président.—Mais c'est qu'il paraît que cela vous arrive souvent ?

Le prévenu.—Je vais vous dire ; j'ai beaucoup d'esprit, et je suis très drôle... alors on m'invite à boire un canon d'un côté, un canon de l'autre, et puis, ma foi, la tête vous tombe dans les jambes et n'y a plus personne.

M. le président.—On ne boit pas jusqu'à s'enivrer.

Le prévenu.—Ecoutez donc, nous autres nous n'avons pas de fameux vin, alors, pour faire compensation, nous en buvons davantage... Alors ça nous tape... et moi d'abord, quand je suis tapé, je tape... voilà l'inconvénient.

M. le président.—Qu'est-ce que Gilbert vous avait fait, pour le frapper si brutalement ?

Le prévenu.—Puisque je vous dis que je ne me rappelle rien du tout... mais bien sûr qu'il m'avait fait quelque chose.

Le plaignant.—Je lui demandais s'il avait la monnaie de 20 sous.

Le prévenu.—Alors j'aurai entendu qu'il disait que j'étais souf... L'homme qu'a bu n'entend pas clair.

M. le président.—Non content d'avoir frappé votre camarade, vous avez encore porté des coups au marchand de vin qui voulait vous en empêcher.

Le prévenu.—Comment ! il se plaint aussi, le père Guilloteaux !

Guilloteaux.—Je crois bien ! Vous m'avez enlevé un copeau à la jambe d'un coup de pied.

Le prévenu.—Vraiment, père Guilloteaux ! Et qu'est-ce donc que vous m'aviez fait, mon brave homme ?

Guilloteaux.—Rien du tout... Je voulais vous empêcher d'assommer ce pauvre Gilbert.

Le prévenu.—Tiens, tiens, tiens ! Vous savez pourtant que je vous respecte, père Guilloteaux.

Guilloteaux.—Vous me l'avez dit souvent, monsieur Pontois.

Le prévenu.—Eh bien ! alors, puisque je vous respecte, de quoi vous plaignez-vous ?

Guilloteaux.—Je ne me plains plus... je me suis plaint dans le moment, parce que ça me cuisait comme cent fois tous les diables, et puis tu m'avais injurié.

Le prévenu.—Vous, père Guilloteaux, que je respecte !

Guilloteaux.—Certainement... Tu voulais m'assommer, en disant : Tu es un gros souf, je vais t'aplatir que tu ne seras plus qu'une pièce de six liards. Mais je te pardonne, mon garçon.

Le tribunal condamne Pontois à huit jours d'emprisonnement et 30 fr. d'amende.

PA GINATION

UN DORMEUR.—Le tribunal de police correctionnelle procédait vivement, et au milieu du silence de l'auditoire, au jugement de quelques mendians et vagabonds, lorsque, le calme de l'audience est tout à coup troublé par un ronflement prolongé semblable au mugissement d'un taureau. L'audencier s'émeut, les gardes municipaux dressent l'oreille et promettent leurs regards dans toute la salle. Le ronflement continue toujours. Enfin l'on découvre, à l'extrémité du banc des témoins, et étendu tout de son long, un gros individu tout rouge, plongé dans un profond sommeil.

« Que faites-vous là ? lui demande l'audencier ; êtes-vous assigné ?—Sans doute, répond ce brave monsieur, et vous me feriez bien plaisir de me juger tout de suite, car je ne m'amuse pas beaucoup ici. »

Bientôt donc l'audencier appelle son affaire, et notre homme prend place sur le banc des prévenus ; on lui reproche d'avoir outragé des agents de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le président lui demande ses noms, il déclare se nommer Paul Riolland, et être donneur de contremarques.

Le sergent de ville qui a arrêté le prévenu se présente pour déposer.

« Vers la fin du mois dernier, dit le témoin, je ne me rappelle pas précisément le jour, M. Duché, marchand de vins, devant la boutique duquel je passais avec un de mes camarades, nous pria d'entrer chez lui... »

Ici un nouveau ronflement se fait entendre. C'est le prévenu qui a repris son somme un moment interrompu. Le garde municipal placé dans le banc le secoue et le réveille.

Le prévenu.—Hein ? quoi ?... qu'est-ce qu'il y a ?

M. le président.—Tenez-vous donc éveillé, et écoutez la déposition du témoin.

Le prévenu.—Oh ! je m'en rapporte à ce que dira Monsieur.

Le sergent de ville, continuant.—Il était minuit, et il y avait dans sa boutique un individu qu'il lui était impossible de faire sortir. Il s'était endormi sur une banquette, et quand on voulait l'éveiller, il lançait des coups de pied comme un épileptique.

Le prévenu est retombé dans sa somnolence ; seulement il ne ronfle plus.

Le témoin, continuant.—Nous entrons, mon camarade et moi, et nous nous approchons de l'individu en question. Mais à peine l'avons-nous touché en l'invitant à se lever, qu'il commence à jouer des pieds...

Le ronflement du prévenu recommence *paranissimo*.

Le témoin.—Nous l'empoignons, nous le mettons sur ses jambes, et je lui dis : « Dites donc, camarade, est-ce que vous faites un mauvais rêve ? » Alors il écarquille ses yeux ronds, et se met à nous dévisager, en nous disant...

Le ronflement qui n'a cessé d'aller *rinforzando*, devient si fort, que le garde municipal est obligé de recommencer le même manège, ce qu'il fait en allongeant sur l'épaule du prévenu un rude coup de poing.

Le prévenu, faisant un soubresaut.—Hein ! on y va...

Le garde municipal, bas au prévenu.—Est-ce qu'on dort comme ça en société, saperlotte !

Le témoin, continuant.—Il se met à nous dire : « Qu'est-ce qu'ils me veulent, ces gueux-là, ces mouchards-là ?... Quand est-ce donc qu'on les exterminera tous, jusqu'au dernier... » Nous avons voulu lui faire entendre raison, mais comme il continuait toujours, nous l'avons conduit au poste, où il s'est endormi en arrivant. Le lendemain, il nous a demandé pardon, mais il était trop tard.

M. le président.—Riolland, convenez-vous des faits qui vous sont reprochés ?

Mais le prévenu s'est endormi, et il faut que le gendarme le réveille pour la troisième fois.

M. le président.—Levez-vous !

Le prévenu.—Plait-il ? quoi ? qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?...

M. le président.—Convenez-vous avoir proféré des injures contre les agents ?

Le prévenu, au milieu d'un long bâillement.—Ça se peut bien ; je ne dis pas le contraire.

M. le président.—Tâchez donc d'avoir une autre tenue, vos manières sont fort inconvenantes devant la justice.

Le prévenu.—Je vous demande excuse.

M. le président.—Pourquoi avez insulté les gens ?

Le prévenu.—Je vas vous dire... J'étais endormi, et vous savez qu'un homme qu'on réveille dans son premier sommeil est toujours de mauvaise humeur... Moi, d'abord, je suis féroce dans ce cas-là... ce n'est pas de ma faute, c'est ma nature qu'est comme ça.

M. le président.—Est-ce que vous aviez bu ?

Le prévenu.—Moi, Monsieur le président !... oh ! jamais ! Je suis connu par la sobriété.

M. le président.—Cependant vous étiez chez un marchand de vins.

Le prévenu.—Je n'y avais pris qu'un verre d'orgeat... j'y étais entré pour me reposer et dormir un peu.

Pendant que M. le président vise dans le Code pénal l'article applicable au prévenu, celui-ci se rassied et se rendort ; quand le jugement est prononcé, le garde municipal le réveille pour la quatrième fois, et il sort en bâillant et en chancelant comme un homme ivre, sans seulement s'enquérir de la condamnation qui vient de le frapper, et qui est de 25 francs d'amende.

Cet incident augmente l'hilarité que cette étrange affaire n'a cessé de provoquer.

CHoses insupportables.—Un journal anglais met au nombre des choses insupportables les suivantes : « Un serviteur infidèle, une maison qui fuit, un cheval qui se cabre, une femme qui bougonne, le mal de dents, une bourse vide, un enfant qui pleure, une personne qui parle sans cesse, des cochons qui vont à travers nous, un rasoir qui ne coupe pas, des moustiques, un fat, et par dessus tout, un abonné de journal qui refuse de payer son abonnement. »

UNE FEUILLE DE PAPIER.—Un journal de Londres dit que M. Limbrid, dans le Strand, a chez lui une feuille de papier de 4 pieds et demi de large sur 600 verges de long (1,200 pieds). Elle pèse 137 livres. Ce papier est très-fin, et est destiné à l'impression de grandes gravures.

DECES.

A Montréal, le 22 au matin, dame Angélique Côté, épouse de Alexis Laframboise, Ecr. Cette vertueuse dame, vraiment distinguée par sa charité, comme l'ont été et le sont tous les membres de cette respectable famille, sera d'autant plus regrettée par les pauvres, qu'ils la perdent aux approches des rigueurs de l'hiver.

Nouvel établissement DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE
L'ARITHMÉTIQUE

Du Très-Saint et Immaculé

CHARLES DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA,

suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Bilet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes ;

Et au commencement de la semaine prochaine, on y vendra le *Calendrier ecclésiastique et civil* pour l'année bisextile 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTRÉ.
Publié par J. B. DUPUY, PTRÉ.
Imprimé par J. A. PLINGUET.

ERREUR